

# PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

## Auvergne-Rhône-Alpes

### Fiche annexe n°33 – Sécurité

#### 1. Modalité de déclinaison du volet

Dans la continuité de son action en matière de sécurité pour les Auvergne-Rhône-Alpins, la Région poursuivra ses interventions en lien avec ses compétences transports et lycées et en déclinaisons de ses autres politiques, notamment de soutien à l'investissement des communes. Compte tenu de la place qu'occupe la sécurité dans les préoccupations principales des habitants et des élus locaux, une nouvelle étape dans l'action de la Région sera engagée avec un objectif global de contribuer à améliorer les conditions de sécurité des Auvergnats – Rhônalpins.

#### ***Au titre des compétences régionales en matière de mobilités et de l'enseignement secondaire***

##### ■ Sécurité dans les gares, dans les TER et les transports scolaires

Poursuite des actions engagées en application des dispositions de la Loi NOTRE du 7 août 2015 et du plan régional de sécurisation adopté en novembre 2016, et à l'initiative de la Région, l'Etat et la Région et, si besoin, leur renforcement par toutes autres actions utiles permettant d'améliorer la sûreté des usagers dans les transports de compétence régionale ainsi que dans les gares et points d'arrêts desservis par ces services (y compris les gares routières régionales dont la Région assure désormais la gestion). Il s'agit de conduire et renforcer les actions suivantes en matière de sûreté dans les transports :

- Développement sensible des moyens humains consacrés à la sécurité des usagers du transport régional ;
- Offre de la gratuité des déplacements TER aux gendarmes, policiers nationaux et municipaux, douaniers et services pénitentiaires ;
- Création d'un Centre Régional de Sécurité dans les Transports (CRST) qui permet de visionner en temps réel les caméras déployées dans les gares ;
- Equipement des gares d'Auvergne-Rhône-Alpes les plus sensibles en caméras de vidéoprotection directement reliées au CRST ;
- Equipement en caméras de vidéoprotection de l'ensemble des trains et expérimentation de vidéoprotection en temps réel à bord.

Pour aller plus loin, l'équipement des autocars et bus en vidéoprotection sera engagé et la police ferroviaire renforcée. La vidéoprotection intelligente et les systèmes de reconnaissance faciale seront expérimentés.

##### ■ Sécurité dans les établissements d'enseignement

Depuis 2016, la Région déploie un plan régional en faveur des lycées. Ce plan a débuté par une expérimentation unique dans 15 lycées pilotes entre avril et août 2016 pour mettre en place le « pack sécurité » avec l'objectif d'au moins un équipement de sécurisation dans chaque établissement.

Le pack sécurité comprend 5 piliers de sécurisation :

- Un périmètre bien clos : création ou réhausse des enceintes, suppression des mobiliers extérieurs favorisant l'intrusion ;
- Un filtrage des accès : installation de portiques (tourniquets, tripodes, couloirs rapides, sas piétons) aux entrées principales et secondaires ;
- Une maîtrise des accès : contrôle par badge individuel ;
- Une sécurité intérieure renforcée par l'installation de systèmes de vidéoprotection ;
- Une technologie au service des réactions collectives et de la posture de sécurité : déploiement des alarmes anti-intrusion (plans PPMS).

Pour aller plus loin, une brigade régionale de sécurité sera mise en place pour intervenir dans les établissements où des incidents ont été signalés.

### **Au titre des aides à l'investissement mises en place**

#### ■ Aide aux collectivités pour la sécurité de leur territoire

L'Etat et la Région poursuivent leur engagement conjoint pour renforcer la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins en aidant à l'installation et à l'extension de systèmes de vidéoprotection dans et aux abords des lycées et sur les espaces publics sensibles.

Le principe d'action de la Région repose sur la mise en œuvre d'un pacte de sécurité avec les communes ou les intercommunalités pour décliner en proximité l'intervention régionale.

Devant la recrudescence des actes de délinquance et l'exigence croissante de la population envers les élus, la Région souhaite poursuivre son aide en direction des collectivités qui le souhaitent à mettre en place les équipements visant la sécurité des habitants et la tranquillité publique.

L'intervention de la Région portera ainsi sur les éléments suivants :

- Vidéo protection sur les espaces publics aux abords des lycées et des gares ;
- Vidéo protection depuis des axes routiers permettant l'accès à des zones d'activités ;
- Equipements anti-véhicules-béliers aux abords des gares, aux abords des lycées et de leurs aires de dépose scolaire ;
- Création, extension, rénovation des centres de supervision urbains ;
- Equipements de protection de la police municipale.

#### ■ Autres types d'aides

En déclinaison du plan régional de sécurité (AP juillet 2021), la Région pourra aussi s'engager dans d'autres démarches poursuivant le même objectif de sécuriser le territoire en apportant une réponse locale et adaptée aux besoins (sécurité dans les transports et dans les lycées, soutien à l'équipement en vidéoprotection intelligente, expérimentation, investissements des collectivités en lien avec les conditions de sécurité des habitants, soutien à la protection des commerçants, renforcement des conditions de sécurité des femmes victimes de violence, cybersécurité, ajustement des politiques régionales pour prendre en compte l'enjeu de sécurité...).

## **2. Maquette détaillée du volet**

Objectif stratégique	Crédits Région contractualisés	Crédits Région valorisés
Sécurité	30 000 000 €	270 000 000 €